Image not found or type unknown

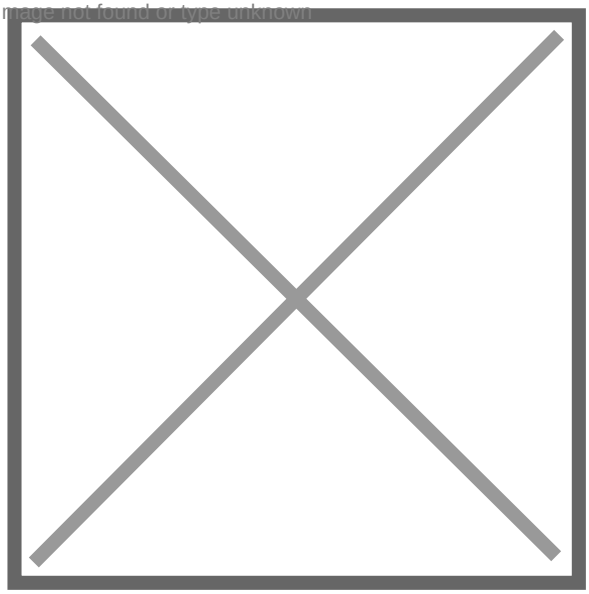

Abud de faiblesse lors d'une souscription à un abonnement interne

Par **benchekchouk**, le **03/08/2009** à **16:07**

Bonjour,

J'avais sousrit à un abonnement Internet par téléphone car j'avais besoin le plus rapidement possible d'une connexion Internet dans le cadre de mes études.
Cependant après avoir contacté plusieurs fournisseurs j'ai choisit SFR car la conseillère m'avait affirmé que je disposerai d'une connexion Internet sous 8 jours.
Cependant ça n'à pas été le cas, et j'ai tenté à maintes reprises de contacter SFR pour annuler mon inscription cependant je tombais que sur des serveur vocaux. Une fois la connexion établit, (environ 25 jours) je suis allée sur leur site Internet et j'ai éccrit à sfr afin de résiller mon abonnement et j'ai également expliquer que si j'avais souscrit chez eux c'était uniquement en raison de ce que la conseillère m'avait dit lors de mon inscription or c'était un mensonge.
Aujourd'hui, non seulemen j'ai payé les frais de retour de marchandises mais SFR à prélevé sur mon compte de l'argent .
J'aimerai savoir si SFR est dans son droit et comment je peux faire pour les attaquer.
De plus, lorsque SFR à fournit le matériel aucun papiers concernant les conditions de résillation d'abonnement ne figurait dans le colis.
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés